

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1927

23 juillet 2014

SOMMAIRE

8a+ SICAV	92453	Finnlines Northsea S.A.	92474
Absolu Digital S.A.	92455	Focus Investments S.à r.l.	92461
Action Sports S.A.	92457	Golden Eagle Energy S.à r.l.	92476
Airtime Projects	92458	Holdex ITC S.A.	92452
Alternative Loan Fund SICAV-FIS	92458	immoDena s.à r.l.	92458
Alternative Loan Fund SICAV-FIS	92457	KH II Estates 202 S.à r.l.	92480
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	92458	L'Arcobaleno	92455
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	92496	L'Arcobaleno	92455
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	92496	L'Arcobaleno	92455
Amica Invest S.à r.l.	92456	Marcelina S.A.	92488
ArcelorMittal	92496	mediArt	92457
ArcelorMittal	92458	Red & Black Lux S.à.r.l.	92454
A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l.	92457	Saltgate S.A.	92492
Argos Funds	92496	Veiner Weissert S.à r.l.	92454
Associação de Pais da Escola Portuguesa de Bettendorf	92453	WHBL Luxembourg S.à r.l.	92450
Atlant Ben S.à r.l.	92454	Whitewood TV City UK S.à r.l.	92450
db PBC	92455	Wollwert S.à.r.l.	92450
de Barsy & Nikolov architectes S.à r.l. ...	92456	WREV Holdings II S.à r.l.	92451
Delphi Manufacturing Management S.à r.l.	92454	WREV Holdings I S.à r.l.	92450
delta-lux Consult S.à r.l.	92456	Xefin S.à r.l.	92451
dHC International S.A.	92456	Xep Partners S.A.	92451
Eren S.A.	92470	Yandes S.A.	92450
e-Xstream engineering (L) S.à r.l.	92456	Yandes S.A.	92452
e-Xstream engineering (L) S.à r.l.	92457	Yandes S.A.	92452
Finnlines Baltic S.A.	92459	Yorktown Luxembourg S.à r.l.	92452
Finnlines Luxembourg S.A.	92472	Yoseom s.à r.l.	92451
		Zee S.A.	92453
		Zimplan	92453
		Zitura International Holding S.A.	92451

Whitewood TV City UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 6.072.200,00.**Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 170.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood TV City UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070183/11.

(140081088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

WHBL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.986.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070191/10.

(140082040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Wollwert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-9806 Hosingen, 67, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.801.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014070192/10.

(140081177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

WREV Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014070194/12.

(140081044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Yandes S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANDES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014070201/11.

(140081581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

WREV Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014070195/12.

(140081043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Xefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014070196/10.

(140082013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Xep Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.181.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070197/10.

(140082099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Zitura International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.395.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014070214/12.

(140081135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Yoseom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.
R.C.S. Luxembourg B 176.052.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070208/10.

(140081951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Yorktown Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.881.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Yorktown Luxembourg S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014070200/14.

(140081019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Yandes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 07/05/2013, référence L130072683.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANDES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014070202/14.

(140081582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Yandes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19/07/2012, référence L120124971.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANDES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014070203/14.

(140081583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Holdex ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 105.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 mai 2014.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2014070229/12.

(140080635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 117.906.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014070212/10.

(140081570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Zimplan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 5, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 116.187.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2014, la décision suivante:

La nomination de deux gérants:

- M. Henning NIEBOER, Géographe diplômé, né le 10/09/1974 à Moers (D), adresse professionnelle: 5, Rue de Godbrange - L - 6118 Junglinster

- Mme Anita BAUM, Ingénieur urbaniste diplômée, née le 19/08/1974 à Saarbarg, adresse professionnelle: 5, Rue de Godbrange - L - 6118 Junglinster

Durée du mandat: prendra effet du 06/02/2014 et ce jusqu'au 31/12/2014.

Junglinster, le 23 janvier 2014.

L.S.C. ENGINEERING GROUP S.A. / zimplan s.à r.l.

Marcel HETTO / Henning NIEBOER / Anita BAUM

Référence de publication: 2014070213/17.

(140081903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

8a+ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 8a+ SICAV

USB Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2014070219/13.

(140080818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Associação de Pais da Escola Portuguesa de Bettendorf, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 12, cité Hannert dem Schlass.
R.C.S. Luxembourg F 9.625.

STATUTS

1.2. Siège. Le Siège de L'ASBL est sis à N° 12, cité Hannert dem Schlass L-9353 Bettendorf, dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de déplacer le siège dans tout autre lieu de la région et de s'acquitter des formalités de publication requises. L'assemblée générale ratifie la modification du siège dans les statuts lors de sa première réunion suivante.

Fait le 15 mai 2014, à Bettendorf, en 4 exemplaires originaux.

Signatures.

Référence de publication: 2014070223/14.

(140080894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Delphi Manufacturing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.951.

Le 30 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Christophe Moulin, né le 23 janvier 1977 à Toulouse, France, ayant son adresse professionnelle Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par l'effet de cette nomination, M. Jean-Michel Paumier devient gérant de classe A.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014070225/14.

(140081156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Red & Black Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.125,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.992.

Le gérant de la Société, Monsieur Jérôme Jean Desforges de Bragelongne, a changé son adresse du 4, rue Edmond Valentine, F - 75000 Paris, France au 4, Via San Damiano, 20122 Milan, Italie.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2014070230/12.

(140081385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Veiner Weissert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 34, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 145.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 mai 2014.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2014070232/12.

(140080637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Atlant Ben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 186.997.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2014 que Monsieur Alexander LEYVIMAN, né le 29 janvier 1949 à Chernovtsy, Russie, résidant professionnellement au 28, Sredniy Tishinskiy per., Office 620, 123557 Moscou, Russie a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 9 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014070324/16.

(140082838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de la fonction d'Administrateur que j'occupe au sein de la société depuis le 20/06/2011 et ce avec effet au 20 juillet 2011.

Sierck les Bains, le 27 juin 2011.

Madame BENCHIKH Yasmina.

Référence de publication: 2014070282/10.

(140081866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire des fonctions d'Administrateur délégué et d'Administrateur que j'occupe au sein de la société depuis le 04/06/2007 et ce avec effet au 31 avril 2013.

Sierck les Bains, le 03 avril 2013.

Marco Franceschini.

Référence de publication: 2014070283/10.

(140081880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de la fonction d'Administrateur délégué que j'occupe au sein de la société depuis le 29/03/2013 et ce avec effet au 31 avril 2013.

Sierck les Bains, le 03 avril 2013.

Madame BENCHIKH Yasmina.

Référence de publication: 2014070284/10.

(140081883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

db PBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.494.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014070286/10.

(140083010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Absolu Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014070337/14.

(140082375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

de Barsy & Nikolov architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8423 Steinfort, 6, rue de l'Hôpital.
R.C.S. Luxembourg B 124.238.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014070288/11.

(140082277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

delta-lux Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 114.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014070289/10.

(140082578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

dHC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070290/10.

(140082535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

e-Xstream engineering (L) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 100.926.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014070291/11.

(140082274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Amica Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.090.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014070314/12.

(140083031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

e-Xstream engineering (L) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 100.926.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014070292/11.

(140082275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

mediArt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.722.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014070295/10.

(140082903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.009.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014070296/10.

(140083124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Action Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.074.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070298/10.

(140083362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Alternative Loan Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.757.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014, les actionnaires de la société 'Alternative Loan Fund SICAV - FIS' ont pris la résolution suivante:

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070307/13.

(140082998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Les comptes consolidés de Endo Health Solutions inc., (maison mère de American Medical Systems Luxembourg S.à r.l.) pour la période se terminant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014070311/13.

(140082368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

immoDena s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 27, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.356.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014070294/11.

(140083005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Airtime Projects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 169.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070302/9.

(140083079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Alternative Loan Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.757.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070308/11.

(140082999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Les comptes annuels consolidés du groupe ArcelorMittal au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070318/10.

(140082446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Finnlines Baltic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.266.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

has been held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named FINNLINES BALTIC S.A. (the "Company"), a public limited company under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 159.266.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 2, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1106 of May 25, 2011.

The articles of the Company have not been amended since.

The meeting is opened at 9.15 a.m., with Mr James Little, director, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Aicha Arami, legal assistant, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michel Thil, independent manager, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to set up on voluntary liquidation the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxys will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decide the dissolution of the Company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Mr Michel Thil, independent manager, born on October 8, 1957, in Rhode-Saint-Genèse, Belgium, residing at L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is terminated at 9.20 a.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FINNLINES BALTIC S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159.266.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1106 du 25 mai 2011.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur James Little, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aicha Arami, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant né le 8 octobre 1957 à Rhode-Saint-Genèse, Belgique, demeurant à L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 9.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Little, A. Arami, M. Thil, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071390/120.

(140083652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Focus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.098.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Dipro Nederland BV, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Mollaan 1a, 2061 CR Bloemendaal, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce Commercial under number 807714252,

here represented by Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on May 1, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Focus Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Décisions of the Shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. The board of managers shall be composed of at least one A manager and at least one B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager.

16.6 Décisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Décisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any one (1) A manager and any one (1) B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Dipro Nederland B.V., aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Dipro Nederland BV, a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Mollaan 1a, 2061 CR Bloemendaal, The Netherlands, is appointed as A manager of the Company.
 - (ii) Antonella Graziano, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as B manager of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le deux mai.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Dipro Nederland BV, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Mollaan 1a, 2061 CR Bloemendaal, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 807714252,

dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Focus Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le conseil de gérance est formé d'au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, dont au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et un (1) gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Dipro Nederland BV, prédésignée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
 - (i) Dipro Nederland BV, une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Mollaan 1a, 2061 CR Bloemendaal, Pays-Bas, est nommée gérant A de la Société; et
 - (ii) Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie), ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant B de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21560. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014071376/482.

(140083874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

L'an deux mille quatorze, le trente avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EREN S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1461, le 12 juin 2012 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 168599.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 27 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 607, le 7 mars 2014.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que 1.000.000 (un million) d'actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de 1.000.000 EUR (un million d'euros) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire soussigné.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. Cinquante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (59.969.000) Parts Bénéficiaires ont été émises par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 21 décembre 2012 et quatre millions cinq cent trente et un mille (4.531.000) Parts Bénéficiaires supplémentaires par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 30 juillet 2013, cinquante-neuf millions (59.000.000) Parts Bénéficiaires supplémentaires en date du 26 novembre 2013, et quatre millions (4.000.000) de Parts Bénéficiaires supplémentaires en date du 16 décembre 2013, toutes souscrites et libérées intégralement en espèces.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Émission de trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) Parts Bénéficiaires pour un montant de trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 32.500.000,-) à EREN GROUPE S.A.; souscription en contrepartie d'apports en numéraire, paiement et allocation de ce montant à la Réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3%, pour les trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) nouvelles parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent soixante millions (160.000.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-) a été alloué à la Réserve.»

C. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) de nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 32.500.000,-) à EREN GROUPE S.A. en contrepartie d'apports en numéraire et d'allouer le montant de trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 32.500.000,-) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7. des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement de ces Parts Bénéficiaires par EREN GROUPE S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 39052.

Ensuite, le souscripteur EREN GROUPE S.A., représentée par le président de son directoire Pierre DAGALLIER, précité et un membre de son directoire Alain ROBILLARD, précité a confirmé la souscription de EREN GROUPE S.A. et le paiement intégral des Parts Bénéficiaires ainsi émises.

La preuve de l'Apport en numéraires a été montrée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

L'assemblée décide par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3% pour les trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) nouvelles parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

Version française

5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et cent soixante millions (160.000.000) Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-) a été alloué à la Réserve.

Version anglaise

5.7. In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and one hundred and sixty million (160,000,000) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. One amount of one hundred and sixty million euros (EUR 160,000,000,-) has been allocated to the Reserve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain Robillard, Pierre Dagallier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2014. LAC / 2014/ 21409. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014071352/107.

(140083733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Finnlines Luxembourg S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.267.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

has been held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named FINNLINES LUXEMBOURG S.A. (the "Company"), a public limited company under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 159.267.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 2, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1106 of May 25, 2011.

The articles of the Company have not been amended.

The meeting is opened at 9.27 a.m., with Mr James Little, director, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Aicha Arami, legal assistant, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michel Thil, independent manager, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to set up on voluntary liquidation the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxys will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decide the dissolution of the Company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Mr Michel Thil, independent manager, born on October 8, 1957, in Rhode-Saint-Genèse, Belgium, residing at L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is terminated at 9.33 a.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FINNLINES LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159.267.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 2 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1106 du 25 mai 2011.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifié depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.27 heures sous la présidence de Monsieur James Little, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aicha Arami, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant né le 8 octobre 1957 à Rhode-Saint-Genèse, Belgique, demeurant à L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 9.33 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Little, A. Arami, M.Thil, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071391/120.

(140083685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Finnlines Northsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.322.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

has been held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named FINNLINES NORTHSEA S.A. (the "Company"), a public limited company under Luxembourg law, with registered office in Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 165.322.

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 192 of January 24, 2012.

The articles of the Company have not been amended since.

The meeting is opened at 9.21 a.m., with Mr James Little, director, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Aicha Arami, legal assistant, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michel Thil, independent manager, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to set up on voluntary liquidation the Company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxys will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decide the dissolution of the Company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Mr Michel Thil, independent manager, born on October 8, 1957, in Rhode-Saint-Genèse, Belgium, residing at L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is terminated at 9.26 a.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FINNLINES NORTHSEA S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 165.322.

La Société a été constituée par acte notarié en date du 8 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 24 janvier 2012.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.21 heures sous la présidence de Monsieur James Little, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aicha Arami, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mise en liquidation de la Société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Michel Thil, administrateur indépendant né le 8 octobre 1957 à Rhode-Saint-Genèse, Belgique, demeurant à L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 9.26 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Little, A. Arami, M. Thil, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071392/119.

(140083669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 205.555.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of May,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary (Canada), dated 6th May 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder ("Sole shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the one hundred fifty-seven thousand seven hundred thirty-four (157,734) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, notary public on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by Me Jean-Paul MEYERS, notary public on 10 April 2014, not yet published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of nine million five hundred thousand Mexican Pesos (MXN 9,500,000.-) to bring it from its present amount of one hundred ninety-six million fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 196,055,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred fifty-seven thousand seven hundred thirty-four (157,734) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of two hundred five million five hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 205,555,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-four (167,234) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue nine thousand five hundred (9,500) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The nine thousand five hundred (9,500) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of nine hundred forty million five hundred thousand Mexican Pesos (MXN 940,500,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of nine hundred fifty million Mexican Pesos (MXN 950,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of nine hundred fifty thousand Mexican Pesos (MXN 950,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at two hundred five million five hundred fifty-five thousand Mexican Pesos (MXN 205,555,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) one hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-four (167,234) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS").”

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of nine hundred fifty million Mexican Pesos (MXN 950,000,000.-) is equivalent to seventy-three million four thousand four hundred eighty United States Dollars and seventeen United States Cents (USD 73,004,480.17), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 8 May 2014.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit mai,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary (Canada) le 6 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les cent cinquante-sept mille sept cent trente-quatre (157.734) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Jean-Paul MEYERS, le 10 avril 2014, pas encore publié au Mémorial C.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent mille Pesos Mexicains (MXN 9.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize millions cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 196.055.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) cent cinquante-sept mille sept cent trente-quatre (157.734) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de deux cent cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 205.555.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) cent soixante-sept mille deux cent trente-quatre (167.234) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre neuf mille cinq cents (9.500) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les neuf mille cinq cents (9.500) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de neuf cent quarante millions cinq cent mille Pesos Mexicains (MXN 940.500.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante millions de Pesos Mexicains (MXN 950.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de neuf cent cinquante mille Pesos Mexicains (MXN 950.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille Pesos Mexicains (MXN 205.555.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) cent soixante-sept mille deux cent trente-quatre (167.234) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

Estimation des frais

A titre d'information uniquement, le montant de neuf cent cinquante millions de Pesos Mexicains (MXN 950.000.000,-) est équivalent à soixante-treize millions quatre mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et dix-sept centimes de Dollars Américains (USD 73.004.480,17-), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 8 mai 2014.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement sept mille Euros.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mai 2014. Relation: RED/2014/1073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014071409/170.

(140083978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

KH II Estates 202 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.204.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KH II Estates 202 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 173.204, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on November 9, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on January 15, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 92 page 4371. The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II L.P., a Jersey limited partnership, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP, recorded with the Registrar of Companies of Jersey under number 1408, acting by its general partner KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II GP LIMITED (company number 109330) (the Sole Shareholder),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2nd May 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and seventy thousand Euros (EUR 270,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twenty-five (25) shares having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share to two hundred and eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-), by way of the creation and issuance of five hundred and forty (540) new shares of the Company, having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share;

2. Subscription to and full payment of the share capital increase as described in item 1. above by way of a payment in cash;

3. Creation of alphabet shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);

4. Subsequent amendment to articles 5. and 6. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase and the Reclassification adopted under items 1. and 3. above;

5. Amendment to article 16. of the Articles;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the subsequent Reclassification in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of two hundred and seventy thousand Euros (EUR 270,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twenty-five (25) shares having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share to an amount of two hundred and eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-), by way of the creation and issuance of five hundred and forty (540) new shares of the Company, having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to five hundred and forty (540) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and seventy thousand Euros (EUR 270,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage).

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following alphabet shares and to proceed to the Reclassification of all the actual 565 shares as follows:

- sixty-one (61) shares reclassified into sixty-one (61) class A shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class B shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class C shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class D shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class E shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class F shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class G shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class H shares;
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class I shares; and
 - fifty-six (56) shares reclassified into fifty-six (56) class J shares;
- having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-) per share.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

Name of the Sole Shareholder	Number and classes of shares held
KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II L.P.	sixty-one (61) class A shares; fifty-six (56) class B shares; fifty-six (56) class C shares; fifty-six (56) class D shares; fifty-six (56) class E shares; fifty-six (56) class F shares; fifty-six (56) class G shares; fifty-six (56) class H shares; fifty-six (56) class I shares; and fifty-six (56) class J shares.

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at two hundred and eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-), represented by five hundred and sixty-five (565) shares having a par value of five hundred Euros (EUR 500.-), each divided into:

- sixty-one (61) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up;
- fifty-six (56) class J shares (the Class J Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.”

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares except the Class A Shares which cannot be cancelled nor repurchased. In the case of repurchase and cancellation of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- i) Class J Shares;
- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares (in the order provided for above), each class of shares entitles the holder(s) thereof (prorata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)’ meeting, and the holder(s) of the shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Shares for each share held by them and cancelled.

For the purpose of this article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributed to the repurchased and cancelled class of shares according to the article 16.4 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net Profits (including carried forward profits)

P = Any freely distributable reserves

CR = The amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = Losses (including carried forward losses)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares;

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares; and

- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the Interim Accounts. The

Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions or interim dividends distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the prior allocation of net profits to the reserve required by the Law, in the following order of priority:

- first, the holder(s) of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class A Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class B Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class C Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class D Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class E Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class F Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class G Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class H Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with the respect to such year in an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of the par value of the Class I Shares held by them, then;
- the holder(s) of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

16.5. Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim dividends are allocated in accordance with article 16.4 above;
- (ii) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (iii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iv) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (v) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (vi) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares and the subsequent Reclassification in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée Générale) de l'associé unique de KH II Estates 202 S.à r.l., société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.204, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) (la Société). La Société a été constituée le 9 novembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 92 page 4371, en date du 15 janvier 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II L.P., une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP, et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1408, agissant par son associé commandité KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II GP LIMITED (numéro de société 109330) (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000.-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-) par part sociale à un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500.-), par la création et l'émission de cinq cent quarante (540) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cinq cent Euros (EUR 500.-) par part sociale;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie de paiement en numéraire;

3. Création de classes de parts sociales numérotées alphabétiquement et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);

4. Modifications subséquentes des articles 5. et 6. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social et la Reclassification adoptées aux points 1. et 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 16. des Statuts;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, agissant selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et de la Reclassification subséquente dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000.-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-) par part sociale à un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500.-), par la création et l'émission de cinq cent quarante (540) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-) par part sociale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à cinq cent quarante (540) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-dix mille Euros (EUR 270.000.-), documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage, et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné, est à la disponibilité immédiate de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les classes de parts sociales suivantes, numérotées alphabétiquement, et de procéder à la Reclassement des 565 parts sociales actuelles, comme suit:

- soixante et une (61) parts sociales reclassées en soixante et une (61) parts sociales de classe A;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe B;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe C;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe D;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe E;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe F;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe G;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe H;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe I;
 - cinquante-six (56) parts sociales reclassées en cinquante-six (56) parts sociales de classe J;
- ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-) par part sociale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Nom de l'Associé	Unique Nombre et classes de parts sociales détenues
KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS II L.P.	Soixante et une (61) parts sociales de classe A; Cinquante-six (56) parts sociales de classe B; Cinquante-six (56) parts sociales de classe C; Cinquante-six (56) parts sociales de classe D; Cinquante-six (56) parts sociales de classe E; Cinquante-six (56) parts sociales de classe F; Cinquante-six (56) parts sociales de classe G; Cinquante-six (56) parts sociales de classe H; Cinquante-six (56) parts sociales de classe I; Cinquante-six (56) parts sociales de classe J.

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282,500.-), représenté par cinq cent soixante-cinq (565) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-), chacune et divisé en:

- Soixante et une (61) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes soussignées et libérées;

- cinquante-six (56) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes soussignées et libérées;
- cinquante-six (56) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes soussignées et libérées.

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.”.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 6.1. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.4. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales, sauf les Parts Sociales de Classe A qui ne peuvent ni être rachetées ni annulées. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être faits dans l'ordre suivant:

- i) Parts Sociales de classe J;
- ii) Parts Sociales de classe I;
- iii) Parts Sociales de classe H;
- iv) Parts Sociales de classe G;
- v) Parts Sociales de classe F;
- vi) Parts Sociales de classe E;
- vii) Parts Sociales de classe D;
- viii) Parts Sociales de classe C; et
- ix) Parts Sociales de classe B.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son (ses) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale détenue par eux et annulée.

Pour les besoins du présent article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à la classe de parts sociales rachetée et annulée conformément à l'article 16.4 des Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices net (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

- Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires signifie une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée;

- la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales; et

- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de(s) associé(s) de la manière prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4. Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes ou à des distributions de dividendes intérimaires, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation préalable des bénéfices nets à la réserve légale requise par la Loi, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis;

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique par exemple Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat, ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de parts sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple d'abord les Parts Sociales de Classe I).

16.5. Suivant les dispositions énoncées ci-après, les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) les dividendes intérimaires sont distribués suivant les dispositions de l'article 16.4 ci-dessus;
- (ii) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (iii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iv) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (v) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (vi) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et la Reclassification qui en résulte dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2014. LAC/2014/22174. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071490/480.

(140083912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Marcelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.450.

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of April,
Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "MARCELINA S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under

number B 162.450, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2417 of 8th October 2011 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The meeting is opened at 9.30 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue de Bains,

who appointed as secretary Mrs Martine ZELLINGER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue de Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue de Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgment of the total payment of the existing shares;
2. Increase of the share capital by an amount of seven thousand euro (EUR 7,000.-) through the issue of seventy (70) new shares;
3. Subscription and payment;
4. Subsequently amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
5. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledges that all the existing shares have been fully paid up in cash.

Second resolution:

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand euro (EUR 7,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, up to thirty-eight thousand euro (EUR 38,000.-), represented by three hundred eighty (380) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, through the issue of seventy (70) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription and payment

The other shareholder having waived his preferential subscription right, the seventy (70) new shares are subscribed as follow:

- Mrs Elisabeth GRAAS, employee, born in Luxembourg, on 14 May 1975, residing in L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie, here represented by Mrs Cheryl GESCHWIND, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 28 April 2014:

Twenty-six shares 26

- Mrs Marcelle GRAAS-LAVIE, commerçante, born in Bône (Algeria), on 6 October 1944, residing in L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis, here represented by Mrs Cheryl GESCHWIND, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 April 2014:

Forty-four shares 44

Total: seventy shares 70

The seventy (70) new shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of seven thousand euro (EUR 7,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company and which will henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The subscribed share capital is set at thirty-eight thousand euro (EUR 38,000.-) consisting of three hundred eighty (380) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, the board of meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le trente avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie

L’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARCELINA S.A.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.450, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2417 du 8 octobre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société n’ont pas encore été modifiés.

L’assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine ZELLINGER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération totale des actions existantes;
2. Augmentation du capital social à concurrence de sept mille euros (EUR 7.000,-) par émission de soixante-dix (70) actions nouvelles;
3. Souscription et libération;
4. Modification subséquente de l’article 5 des statuts de la Société;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que toutes les actions existantes ont été entièrement libérées en espèces.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille euros (EUR 7.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par l'émission de soixante-dix (70) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les soixante-dix (70) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Madame Elisabeth GRAAS, employée, née à Luxembourg, le 14 mai 1975,

demeurant à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Cheryl GESCHWIND, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 avril 2014:

Vingt-six actions 26

- Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, commerçante, née à Bône (Algérie), le 6 octobre 1944,

demeurant à L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis,

ici représentée par Madame Cheryl GESCHWIND, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 avril 2014:

Quarante-quatre actions 44

Total: soixante-dix actions 70

Toutes les soixante-dix (70) actions nouvelles sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, M. ZELLINGER, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC / 2014 / 20413. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071563/157.

(140083765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Saltgate S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-1263 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B128.029 (the "Company"). The Company was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, of 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1385 of 6 July 2007. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg of 18 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 883 of 13 April 2013.

THERE APPEARED:

SALTGATE H (UK) LIMITED, a company registered in the United Kingdom, under Company Registry Number 8377981, having its registered office at Forum 3, Solent Business Park, Whiteley P015 7FH, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs Clarissa STELAND, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-1263 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed *in* variety by the representative of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. to increase the Company's share capital with an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000), in order to raise it from its current amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000), divided into three hundred fifty thousand (350,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, to an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000), divided into five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each;

2. to issue one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each so as to raise the total number of shares to five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting;

3. to accept the subscription of one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, by the Sole Shareholder;

4. to amend Article 5.1 of the Company's articles of association of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above;

5. to amend Article 8.2 of the Company's articles of association to delete the term "annual";

6. to amend Article 10.1 of the Company's articles of association in order to provide that the minutes of the board of directors shall be signed by the chairman of the board of directors;

7. to amend Article 18.1 of the Company's articles of association in order to provide that the annual meeting of shareholders shall take place on the 30th day of the month of November each year, at 2.00 p.m; and

8. Miscellaneous.

III. On the basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000),

in order to raise it from its current amount of three hundred fifty thousand euro (EUR 350,000), divided into three hundred fifty thousand (350,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each,

to an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000), divided into five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each so as to raise the total number of shares to five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription of one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, by itself.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned SALTGATE H (UK) LIMITED, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by incorporation of part of the available free reserves (réserves libres) of the Company as set forth in the approved balance sheet of the Company as of 30 June 2013.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the annual accounts as of 30 June, 2013 as well as by the declaration from the Board of Directors indicating that the free reserves are still available.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend Article 5.1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions adopted above, which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. The subscribed capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) divided into five hundred thousand (500,000) ordinary shares all with a par value of one Euro (EUR 1) per share".

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend Article 8.2 of the Company's articles of association to delete the term "annual". Article 8.2 shall forthwith read as follows:

" Art. 8. Board of directors.

8.2. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. "

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend Article 10.1 of the Company's articles of association in order to provide that the minutes of the board of directors shall be signed by the chairman of the board of directors. Article 10.1 shall forthwith read as follows:

" Art. 10. Minutes of meetings of the Board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the Chairman."

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend Article 18.1 of the Company's articles of association in order to provide that the annual meeting of shareholders shall take place on the 30th day of the month of November each year, at 2.00 p.m. Article 18.1 shall forthwith read as follows:

" Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30th day of the month November, at 2.00 p.m."

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the person appearing, he/she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de mai,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'actionnaire unique de Saltgate S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.029 (la "Société"). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1385 du 6 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière modification suivant l'acte du notaire, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 le 13 avril 2013.

A COMPARU:

SALTGATE H (UK) LIMITED, une société immatriculée au Royaume-Uni sous le Numéro du Registre des Sociétés 8377981, dont le siège social se situe au Forum 3, Solent Business Park, Whiteley P015 7FH, Royaume-Uni (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté par Mme Clarissa STELAND, employée privée, avec adresse professionnelle à 40, Avenue Monterey, L-1263 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique possède toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-), afin d'obtenir un capital social d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. émission de cent cinquante mille (150.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune afin d'élever le nombre total des actions à cinq cent mille (500.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. acceptation de la souscription de cent cinquante mille (150.000) actions de la Société avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par l'actionnaire unique.

4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. ci-dessus;

5. modification de l'article 8.2 des statuts de la Société afin de supprimer le terme "annuelle";

6. modification de l'article 10.1 des statuts de la Société afin de prévoir que les minutes des résolutions du conseil d'administration devront être signées par le président du conseil d'administration;

7. modification de l'article 18.1 des statuts de la Société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle aura lieu le trentième jour du mois de novembre, chaque année à 14.00 heures; et

8. Divers.

III. Sur base de l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société dont la valeur actuelle est de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) représenté par trois cent cinquante mille (350.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune,

d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-),

afin d'obtenir un capital social d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'émettre cent cinquante mille (150.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune afin d'élever le nombre total des actions à cinq cent mille (500.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accepter la souscription de cent cinquante mille (150.000) actions de la Société avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par lui-même.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée SALTGATE H (UK) LIMITED, ici représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'une incorporation d'une partie des réserves libres disponibles de la Société telles que décrites dans les comptes annuels approuvés de la Société datés du 30 juin 2013.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des comptes annuels approuvés au 30 juin 2013 ainsi que par un certificat du conseil d'administration certifiant que les réserves libres sont toujours disponibles.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société afin de supprimer le terme "annuelle", et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Conseil d'administration.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs".

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société afin de prévoir que les minutes des résolutions du conseil d'administration devront être signées par le président du conseil d'administration, et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Procès-verbaux des Conseil d'Administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président".

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 18.1 des statuts de la Société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle aura lieu le trentième jour du mois de novembre, chaque année à 14.00, et qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 30 du mois de novembre, à 14.00 heures".

N'ayant pas d'autres points à discuter, l'Assemblée est levée.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille neuf cents Euros (EUR 1.900.-).

Le notaire instrumentant, qui maîtrise la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il/elle signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Steland et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mai 2014. LAC/2014/21629. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014071682/213.

(140083942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Les comptes consolidés de Endo Health Solutions Inc., (maison mère de American Medical Systems Luxembourg S.à r.l) pour la période se terminant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014070312/13.

(140082369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Les comptes consolidés de Endo Pharmaceuticals Holdings Inc., (maison mère de American Medical Systems Luxembourg S.à r.l) pour la période se terminant au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014070313/13.

(140082370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070317/9.

(140082428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Argos Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.030.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070319/10.

(140083216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.
